

#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le 1 5 OCT. 2018

# Lettre recommandée avec AR = 2C. 13 | 622. 5684.6.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

Monsieur Michel Dessus, Président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes MIN Fleurs 17 Box 85 06296 Nice cedex 3

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, La Secrétaire Générale SG-4189

Françoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance



Chambra & Agricultures	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 2C 131 622 5684 0  RS-PRNT-0C-1194 Renvoyer à FRAB
Présenté / Avisé le :  Distribué le :  Je soussigné déclare être  Le destinataire  Le mandataire  CNI/Permis de conduire  Autre :  La facteur attesde par sa signature que l'identité du destinataire ou la son in LA POSTE AGRÉMENT N° C806  Sei rice Déplace  Sei rice Déplace	Services de l'État dans les Alpes-Maritimes Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Déplacements Risques Sécurité CADAM - 147 bd du Mercantour Q6286 NICE CEDEX 3



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le

1 5 OCT. 2018

# Lettre recommandée avec AR = 20,131,622,5685,7.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques de mouvements de terrain, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique concernant ce projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement. Ce dossier mis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) vaut donc Porter A Connaissance (PAC).

Monsieur Jérôme Viaud Président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse 57 avenue Pierre Semard 06130 Grasse

Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettront donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Par ailleurs, les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Je vois en remercie

Pour le Préfet,

La Secrétaire Générale

SG-4189

Francoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance



CAPGI	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 2C 131 622 5685 7	
BESTIS	OSSED RESURBANGE FRA	В
00131	8	
Présenté / Avisé le : Distribué le :		
Je soussigné déclare être		
Cle destinataire	Services de l'État dans les Alpes-Maritime  Direction Départementale des Territoires	
CNI/Permis de conduire	Direction Départementale des Territoires et de !  Service Déplacements Risques Signes	28
□ Autre:	Service Déplacements Risques Sécurité  CADAM - 147 bd du Mercarde	a Men
* Le factour atteste par se eigneture que l'identité du destinateire ou de son mandataire a été véritée précédemment. LA POSTE AGRÉMENT N° C806	18 OCT. 2018 CADAM - 147 bd du Mercantour 06286 NICE CEDEX 3	

Si



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le

1 5 OCT. 2018

# Lettre recommandée avec AR = 2 C.13 1. 622. 5682. 6.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

Monsieur Charles Ange Ginésy, Président du conseil départemental des Alpes-Maritimes Hôtel du Département 06003 Nice



J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Je Vois en renerve,

Pour le Préfet, La Secrétaire Générale 8G-4189

Françoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance



laposte.fr

Particuliers V

Le Groupe La Poste ∨



Mon Compte



Recherc.

Q

 $\bigvee$ 

(https://www.lanoste.net

# Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

NUMÉRO DE SUIVI OU D'AVIS DE PASSAGE

Aide (



2C13162256826

Valider

Interface en français

Envoi nº 2C13162256826 - Lettre Recommandée AR

Date: 16/10/2018

**Date** 

16/10/2018

Statut

Distribué

Localisation

#### NICE SAINT AUGUSTIN PDC1

#### **Date**

16/10/2018

#### **Statut**

En cours de traitement

## Localisation

**NICE SAINT AUGUSTIN PDC1** 

#### **Date**

15/10/2018

#### **Statut**

Pris en charge

#### Localisation

**CARROS LOGISTIQUE PDC1** 



En poursuivant la navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies et autres technologies pour assurer le bon fonctionnement du site, analyser le trafic, personnaliser les contenus et les publicités, y compris de partenaires.

En savoir plus ou modifier vos préférences.

J'accepte



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le 1 5 0CT 2018

### Lettre recommandée avec AR = 2 C. 131.6 22.5681.9.

Monsieur le maire,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques de mouvements de terrain, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique concernant ce projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement. Ce dossier mis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) vaut donc Porter A Connaissance (PAC).

Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettront donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Monsieur Pierre Aschieri Maire de Mouans-Sartoux Place du Général de Gaulle 06370 Mouans-Sartoux

Les études menées parallèlement par la commune seront analysées et, le cas échéant, prises en compte dans les prochaines étapes de la procédure.

Je vous propose par conséquent de poursuivre la procédure d'approbation en amorçant la consultation des personnes publiques associées.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le présent projet de PPR doit être, préalablement à l'enquête publique, soumis aux avis :

- · de votre conseil municipal,
- de l'organe délibérant du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse,
- de l'organe délibérant du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse,
- de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- de la délégation de la Région PACA auprès du centre national de la propriété forestière.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir trouver joint un dossier du projet de PPR mouvements de terrain en vue de recueillir l'avis du conseil municipal de Mouans-Sartoux.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Enfin, je vous informe que l'enquête publique du projet de PPR se réalisera, à l'issue de l'ensemble des consultations, conformément aux dispositions des articles R123-6 à R123-23 du code de l'environnement relatifs au déroulement de l'enquête publique.

Dès la désignation du commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif, mes services vous contacteront pour préparer cette enquête publique.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Je vois ou remercie;

La Secrétaire Générale

Françoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance

Marie Place Gara 063 to - He	in ( in Gaul	SGR V22 - 10 30A - 20168714701 - 04/18		RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION BIAR: AR 2C 131 622 5681 9  ELEMENT DE LE PROPERTIE DE LA PROPER	FRAB	
Distribué le :	CIA		~			
Je soussigné déclare être  Le destinataire  Le mandataire	Sugar they			Services de l'État dans les Alpes-l	Maritimes	
CNI/Permis de conduire Autre: La factour atteete per es signeture que l'identifé du des LA POSTE AGRÉMENT N° C806	tinataire ou de son standataite a été settilité précéde ne	1 8 OCT.	2018	Service Déplacements Risques S CADAM - 147 bd du Mercar 06286 NICE CEDEX 3		*
	Se. non Da	placaments i	Risques Sécurité	the militates on program		

este.



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le

1 5 OCT. 2018

## Lettre recommandée avec AR = 2 C. 131-622-5686. 4.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prié de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

Monsieur le Président de la Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès du centre national de la propriété forestière 7, impasse Ricard-Digne 13004 Marseille

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de président de la président de la

La Secrétaire Générale

SG-4189

Françoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance





DAutre:
La bacteri attosse por so arquisture que l'ide
LA POSTE AGREMENT N° CROC

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes ion Départementale des Territoires et de la Mer Service Déplacements Risques Sécurité CADAM - 147 bd du Mercantour 06286 NICE CEDEX 3



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le 1.5 OCT. 2018

## Lettre recommandée avec AR = 20.131, 622, 5683.3.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

Monsieur Renaud Muselier, Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Hôtel de la Région 13481 Marseille

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Je vois en remerce,

Pour le Préfet, 2 Secrétaire Géliérale

Françoise TAHERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance



Hotel et Dules Guesse 27. Présenté / Avisé le:	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 2C 131 622 5683 3  SDRS-PRNT-0C-1(93Renvoyer à FRA	<b>=</b> AB
Distribué le :  Je soussigné déclare être  Le destinataire  Le mandataire  CNI/Permis de conduire  Autre :  La faction affecte par sa signature que l'identité de son mendataire à été - rect.  COURRIER ARRIVE	OCT. 2018 Services de l'État dans les Alpes-Maritimes Direction Départementale des Territoires et de la l' Service Déplacements Risques Sécurité CADAM - 147 bd du Mercantour 06286 NICE CEDEX 3	Mer



#### PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet

Nice, le

1 5 OCT. 2018

## Lettre recommandée avec AR = 2 C. 131-622.5687.1.

Monsieur le président,

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Mouans-Sartoux.

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de trois réunions d'association.

Le 21 juin 2017, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle un projet de zonage et les enjeux connus sur la commune ont été présentés en vue de l'approbation du PPR.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques de mouvements de terrain, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique concernant ce projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement. Ce dossier mis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) vaut donc Porter A Connaissance (PAC).

Monsieur Jérôme Viaud, Président du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse 57, avenue Pierre Sémard 06130 Grasse



Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettront donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Par ailleurs, les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Je Wus un remerce, La Secrétaire Générale

Françoise TAMERI

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance



RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 2C 131 622 5687 1  ST. anteque l'une Serger posse Regular pos Regular posse Regular pos Regular posse Regular pos Regul	FRAB
Présenté / Avisé le : 16 / 10 / 18	
Distribué le : 1/0 luis /	
Je soussigné déclare être  Le destinataire  COURRIER AHIS Services de l'État dans les Alpes-Mar  Direction Départementale des Territoires et	ritimes
Direction Départementale des Territoires e	et do la Mer
Service Déplacements Risques Sécrice Déplacements Risques R	wit.
replacen - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	

